

# Informations covoiturage *Avance au large*

08/11/2023

Chères familles,

Nous vous proposons d'organiser les déplacements pour les rencontres avec le système [covoitribu](#).

Grâce à ce site, vous pouvez vous proposer comme conducteur ou passager.

Pour chaque rencontre vous pourrez vous inscrire grâce au lien disponible sur le site [avanceaularge42.fr](#) (onglet « Calendrier et infos »).

## Pour ceux qui proposent des places :

- Vous pouvez créer un aller et/ou un retour, et le lieu de rendez-vous, par le bouton « Ajouter une voiture pour ce trajet ».
- Indiquez un numéro de portable pour communiquer avec vos passagers.

## Pour ceux qui réservent une place :

- Indiquez un numéro de portable pour communiquer avec votre conducteur.
- Prévenez le conducteur en cas de changement.

Nous vous remercions de trouver ci-après des réponses aux situations les plus courantes (FAQ) :

### 🌀 **Quand serai-je prévenu pour le covoiturage ?**

Le lien sera disponible sur le site [avanceaularge42.fr](#) quelques jours avant la rencontre.

### 🌀 **Je suis disponible sur un seul trajet, l'aller ou le retour. Puis-je me proposer comme conducteur ?**

Oui : sur la page de covoiturage de la rencontre, vous créez votre voiture uniquement sur le trajet concerné, en indiquant le lieu de départ (ex : collège Sainte Stéphanie, Chazelles-sur-Lyon...) ou de retour (ex : Saint-Galmier, Saint-Cyprien, Boisset-lès-Montrond...).

### 🌀 **J'ai besoin d'une place passager sur un seul trajet, l'aller ou le retour.**

Sur la page de covoiturage de la rencontre, vous demandez une place passager sur le trajet qui vous intéresse.

### 🌀 **J'ai plusieurs enfants, puis-je demander plusieurs places ?**

Oui, vous regardez les voitures disponibles pour votre trajet et vous inscrivez vos enfants.

### 🌀 **Est-ce qu'on peut déposer mon enfant chez moi au retour ?**

Vous appelez le conducteur pour faire connaissance et vous mettre d'accord, car le covoiturage est une offre désintéressée de transport.

### 🌀 **J'ai un imprévu pour le covoiturage (problème de voiture ou de places). Qui dois-je prévenir ?**

Vous mettez à jour immédiatement votre offre/demande sur le lien de la rencontre.

Si le problème surgit le jour-même :

- En tant que passager : prévenez votre conducteur de votre absence. Cela peut permettre à un autre jeune de profiter de la place.
- En tant que conducteur : prévenez vos passagers et cherchez une autre famille qui puisse assurer le covoiturage à votre place. En cas de difficulté, contactez l'aumônerie (Magalie au 06 95 46 20 45).

### 🌀 **Comment sont assurés mes passagers ?**

L'assurance obligatoire responsabilité civile suffit pour faire du covoiturage. Vérifiez toutefois d'éventuelles exceptions qui seraient notifiées dans votre contrat, par exemple :

- Vous voulez faire du covoiturage lors de *trajets domicile/travail*, alors que vous avez déclaré à votre assurance que vous n'utilisez pas votre voiture pour ces trajets.
- Vous souhaitez confier le volant à un passager de covoiturage, alors que votre contrat interdit le *prêt du volant* ou prévoit une majoration de la franchise en cas de sinistre.
- Vous conduisez un véhicule de fonction et votre employeur ne vous a pas donné l'autorisation de faire du covoiturage.